



COMITE de DIRECTION



Réunion du : Lundi 25 août 2025

Présidente : Mme Evelyne BAUDUIN –

Présents : Mmes Delphine BRESA - Micheline GOLAWSKI –
MM. Alain DELHAYE – Denis LAMORILLE - Jean Luc BERNARD – Jean Pierre CERER – Didier CLAY – Pascal WATEL – François THIBAUT – Serge PAUCHET – Jean Marie HUYS– Eric CHAPPE –

Excusés : MM. Francis LEYVAL – Serge HERMAN – Rémy DENEUVILLE – Daniel SION – Philippe DUPONT - Cédric HOYEZ –

Assistent : Mme Sylvie BRUNET ; Directrice Administrative –
MM. Henry MACIUSZCZAK ; Président de la CAA - Makhloufi REBATTACHI ; CTD PPF –

APPROBATIONS PV

Le Procès-verbal du Comité Directeur du 30 juin 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

INFORMATIONS DE LA PRESIDENTE :

Fédération

Direction de l'Engagement, Prévention et lutte contre les violences et discriminations, du 26 juin 2025 :
Information concernant le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative qui a récemment renforcé son dispositif réglementaire pour mieux prévenir et lutter contre les violences en introduisant une obligation d'affichage supplémentaire dans tout établissement où est pratiquée une activité physique ou sportive*.

En complément notamment de l'affichage des copies des diplômes, des titres et des cartes professionnelles des personnes exerçant dans l'établissement ainsi que, pour les établissements accueillant des mineurs, d'une information sur le Service national d'accueil téléphonique pour l'enfance en danger (119), il ajoute l'obligation d'affichage d'une information sur les dispositifs permettant de recueillir les témoignages, orienter et accompagner les victimes ou les témoins de violences. Cet affichage doit être effectué dans un lieu visible de tous à l'aide de l'une des deux affiches. Chaque club dispose d'un délai de 6 mois, à compter du 16 mai 2025, pour se mettre en conformité. Nous vous informons par ailleurs, que le décret d'application de la loi du 8 mars 2024 a été publié le 11 juin 2025. Pour mémoire, cette loi consacre notamment l'obligation pour les dirigeants de clubs de signaler à l'administration, sans délai, lorsqu'ils ont connaissance du comportement d'un éducateur ou d'un dirigeant « dont le maintien en activité constitue un danger pour la santé et la sécurité physique ou morale des pratiquants ». Désormais le non-respect de cette obligation par les dirigeants de clubs pourra conduire l'autorité administrative à prononcer une interdiction d'exercer ces fonctions, à titre temporaire ou définitif. Une communication a été adressée à tous les clubs.

De la LFA, Développement des clubs du 1^{er} juillet 2025 :

Transmission des nouvelles fonctionnalités de l'outil FAL.

Le mail a été transmis à Antoine VANNIEUWENHUYSE et Patricia MARTEL, qui sont les principaux utilisateurs.

De la Direction de l'Engagement, Prévention et lutte contre les violences et incivilités du 1^{er} juillet 2025
Accusé réception des informations transmises par le District Artois concernant les signalements reçus par la FFF sur la plateforme « J'alerte ». 8 dossiers clos pour la saison 2024/2025.

De la DSI de la FFF du 2 juillet 2025 :

Le site des compétitions de la FFF fait peau neuve. Cette nouvelle plateforme modernise l'accès aux résultats et calendriers pour l'ensemble du football fédéral et amateur. Elle offre désormais : Une recherche simplifiée par club, compétition ou zone géographique, La possibilité de suivre ses équipes ou compétitions favorites, Des grilles de classement repensées et plus de statistiques par équipe, L'intégration des vidéos Rematch, directement dans les fiches match, Des fiches club et équipe personnalisées à leurs couleurs

Direction de la LFA, Vie Fédérale et Animation du territoire, du 7 juillet 2025 :

Sollicitation des statistiques disciplinaires. Nombre d'instruction cette saison : 23 Nombre de sanctions supérieures ou égales à 12 mois : 9

Direction de la LFA, Financements et aides aux clubs, du 8 juillet 2025 :

Attribution des enveloppes FAFA pour 2025/2026. Pour la LFHF les chiffres sont les suivants : - Enveloppe Equipements Clubs-Collectivités :769.700€ - Enveloppe Transport Clubs : 94.300€

De la LFA, déploiement des pratiques du 9 juillet 2025 :

Sollicitation pour recevoir le bilan des actions FUTNET réalisées cette saison avec les kits fournis par la FFF. Antoine VANNIEUWENHUYSE a transmis toutes les informations le 20/08/25.

De la LFA du 30 juillet 2025 :

Concernant l'enrichissement de la FMI notamment les buteurs/buteuses de l'ensemble des rencontres. En effet, dans le cadre de la valorisation des pratiquant(e)s, pouvoir identifier les buteurs/buteuses représente un enjeu important qui aura pour finalité de récompenser les pratiquant(e)s et les clubs.

De la LFA du 5 août 2025 :

Direction de l'Arbitrage concernant l'expérimentation du port de caméra par les arbitres

De la LFA du 5 août 2025 :

Inscription des équipes au carton vert (catégories U13, U14 et U15 Garçons et filles)

De la LFA du 6 août 2025 :

week-end des bénévoles à Clairefontaine les 4 et 5 octobre 2025

8 août 2025 - Direction de l'Arbitrage :

Composition des sections CFA – Anthony RINGEVAL du District Artois retenu dans la section Loi du Jeu

11 août 2025 de la Direction de l'Arbitrage :

Protocole Pause d'apaisement, Protocole Contestation du banc et exclusion temporaire du capitaine, Protocole Exclusion temporaire

Direction des Compétitions du 12 août 2025 :

Appel à candidature pour les phases finales des compétitions nationales - saison 2025/2026. Le District Artois ne candidatera pas.

Direction des Compétitions Nationales du 22 août 2025 :

Coupe de France Crédit Agricole : Naming, nouveau logo et kit de communication

Ligue des Hauts de France

De Monsieur Gérard PIQUE, Trésorier Général de la LFHF, du 23 juin 2025 :

Sollicitation pour le remboursement des engagements Coupe de France et Championnats jeunes dans le cadre des finances solidaires. Remboursement de l'engagement Coupe de France pour les clubs éliminés dans les 2 premières tours à concurrence de 60€. Remboursement à hauteur de 18€ pour les engagements équipes de jeunes (Foot à 11, Futsal et féminines) ainsi que le Foot Animation. Sont exclues les équipes n'ayant pas terminé leur championnat, et pour le foot animation les équipes n'ayant pas réalisé au moins 80% des plateaux. Le tableau complet des engagements a été transmis. Les remboursements figurent dans les soldes clubs 2024/2025.

Du service Licences, du 27 juin 2025 :

Il est rappelé aux clubs qui ne renouvellent pas leurs équipes de jeunes, ou qui n'ont pas d'équipes dans certaines catégories, de déclarer leurs inactivités.

En effet, le service licence ne peut considérer les documents d'exemption du cachet mutation (Article 117 d des règlements Généraux de la FFF) pour une reprise d'activité ou création d'équipe s'il n'y a pas eu d'inactivité saisie auparavant.

Démission de Monsieur Gérard PICQUE de ses activités au sein du Conseil de Ligue et de son poste de Trésorier .

District :

Décisions du Comité Directeur du District Artois

- Demande de NOYELLES GODAULT – dérogation pour utilisation de son terrain

Le comité directeur accorde à l'unanimité une dérogation au club jusqu'au 30 juin 2026

- Validation règlement Challenge du comportement sportif adoptée à l'unanimité

- Championnat vétérans : composition des groupes et niveaux

Monsieur Eric CHAPPE - président de la commission des championnats vétérans présente la composition des groupes vétérans ainsi que le nouveau mode de championnat en deux phases.

Les règlements de ces championnats (à 11 et à 8) seront publiés prochainement dans Hebdo Foot Artois. Le Comité Directeur valide à l'unanimité cette nouvelle formule de championnat pour à la fois les vétérans à 11 et les vétérans à 8.

D'autre part suite à une proposition de certains clubs et du Président de la commission, une coupe secondaire pour les Vétérans à 8 sera créée dès cette saison.

Démission

- 16 août 2025 : Démission de Monsieur TURPIN de la commission de discipline

- 25 août 2025 : Démission de Monsieur Gérard HEQUET - Président du FCEB LA BASSEE

Courriers reçus

- LABEUVRIERE du 17 juillet 2025 : invitation inauguration terrain foot5

- Geoffrey GORILLOT du 21 juillet 2025 : opposition à licence - changement de club – transmis à la Ligue

- HERSIN du 4 août 2025 : invitation inauguration foot5

- US GRENAVY du 8 août 2025 : demande d'arbitres pour les matchs de son équipe de D3

- Marc TAVERNE du 11 août concernant le blocage de licences de jeunes

- AS FREVENT du 13 août 2025 : invitation 100 ans du club

- ES ROEUX du 18 août 2025 : demande d'arbitres pour les matchs contre Achicourt

- US MONDICOURT du 18 août 25 : demande d'accréditation pour son match de Coupe de France

- DAINVILLE du 18 août 2025 : invitation inauguration complexe sportif

- Florian CARPENTIER du 20 août 2025 – opposition à licence – changement de club

- AS BREBIERES du 21 août 2025 concernant une demande d'entente avec Férin

- US ABLAIN SAINT NAZAIRE du 22 août 2025 concernant des questions d'arbitrage

- RC BOURS du 25 août 2025 : demande de matériel

- US VERMELLES du 25 août 2025 : demande d'alternance

- CROISETTE : Inauguration terrain le 30 août 2025 à 15 heures

- BONNIERES : Inauguration club house et rénovation vestiaires le 31 août 2025 à 11 heures

Vie des clubs :

Demande de radiation des clubs suivants

- VERQUIGNEUL DEVILS FUTSAL CLUB
- AS RESEAU CORPO BRUAY
- AS COURCELLES DE FUTSAL
- ASSOCIATION SPORTIVE DES SOURDS D'ARRAS
- ASSOCIATION FUTSAL DE BETHUNE
- JEUNESSE SPORTIVE BOURECQUOISE
- COURCELLES FUTSAL ACADEMIE
- SPORTING DETENTE CLUB LENSOIS

Demande d'inactivité

- KS VAUDRICOURT

Demande de cessation d'activité

- FUTSAL CLUB ST VENANTAIS

Monsieur Henry MACIUSZCZAK – Président de la CAA et Monsieur Pascal Watel ont ensuite présenté une synthèse des modifications des lois du jeu.

Prochaines réunions et manifestations

4 septembre 2025 à 11 heures 30 Inauguration du minibus avec le CONSEIL REGIONAL

17 septembre 2025 : AG consultative

22 septembre 2025 : Comité Directeur

1^{er} octobre 2025 : Soirée des Clubs Champions au Crédit Agricole à ARRAS

18 octobre 2025 : AG du District à MONCHY-AU-BOIS

27 novembre 2025 au Clos Délice à Anzin-St-Aubin : Soirée des récompenses

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 20 heures 30.

Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Générales de la Ligue des Hauts de France (juridique@lfhf.fff.fr), dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication sur le site Internet officiel du District (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par les articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.

La Présidente du District
Evelyne BAUDUIN



Le Secrétaire Général
Denis LAMORILLE

